

Commission de suivi de site

Géosel et Géométhane - Manosque

réunion du 18 Décembre 2017

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL
N° 2017-313-012 DU 9 NOVEMBRE 2017

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

ELLUL Fabienne	SOUS-PREFECTURE	Présente
CHIROUZE Vincent	DREAL	Présent
MIANE Patrick	DDT	Présent
BELLIER Dominique	SIDPC	Représentée
	ARS	
	DIRECCTE	

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

POURCIN Pierre	CONSEILLER DEPARTEMENTAL	Représenté
DEVEDU Jean-Louis	MAIRIE DE DAUPHIN <i>À changer prochain AP (remplacer par M.-FREUDENREICH)</i>	
BRES Jacques	MAIRIE DE MANOSQUE PRESIDENT	Présent
MILANI Jean-Paul	MAIRIE DE SAINT-MAIME	Présent
DELRIEU Stéphane	MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LES-EAUX	Présent
CRETIN Gilles	MAIRIE DE VILLEMUS	
CHABERT Denis	MAIRIE DE VOLX	Présent

COLLEGE « EXPLOITANTS »

PELISSIER Mathias	GEOSEL	Présent
LE RICOUSSE Gilles	GEOSEL	Présent
BUISSON Daniel	GEOSEL	Représenté
RAVAUD Damien	GEOMETHANE	Présent
CORDOBA Christophe	GEOMETHANE	Présent
NOE Jean-Michel	GEOMETHANE	Présent

COLLEGE « SALARIES »

SAILLE Christine	GEOSEL	Représentée
CHAGNET Jean-Pierre	GEOSEL	
VIGNERON Eric	GEOSEL	Présent
GROGNEK Stéphane	GEOMETHANE	
TELLO Thierry	GEOMETHANE	
CONTRERAS Alain	GEOMETHANE	

COLLEGE « RIVERAINS »

SALICIS Benjamin		Présent
BERKI Clotilde		Présente
TRAT Michèle	AEPI	Présente
BROCHIER Janine	UDVN-FNE	Présente
AUDIBERT Marie		Présente
BARRA Jean-Luc		Représenté

PERSONNES QUALIFIEES

SACHER Michel	CYPRES	Présent
ROCHE David	SDIS	Présent
	DASEN	

Autres Présents non désignés
 COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

BAYLE Françoise	PREFECTURE	Représentée
GALIN Laure	DREAL PACA	Présente
GOSELIN Pascal	DDT 04	Présent

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

FREUDENREICH Jean-Luc	MAIRIE DE DAUPHIN	Pas dans AP
RAYNAUD Marie-Pierre	DLVA	Présent
FRATELLO Carine	DLVA	Présent

COLLEGE « EXPLOITANTS »

OSTAPOFF Flore	GEOSSEL	Présente
----------------	---------	----------

QUORUM

Quorum : 16 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 21 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

✓ COLLÈGE ÉTAT :	3 PRÉSENTS - 1 POUVOIR	28 VOIX
✓ COLLÈGE COLLECTIVITÉS :	4 PRÉSENTS - 1 POUVOIR	30 VOIX
✓ COLLÈGE EXPLOITANT :	5 PRÉSENTS - 1 POUVOIR	42 VOIX
✓ COLLÈGE SALARIÉS :	1 PRÉSENT - 1 POUVOIR	14 VOIX
✓ COLLÈGE RIVERAINS :	5 PRÉSENTS - 1 POUVOIR	42 VOIX

23 membres de la CSS sont présents ou représentés sur 31. Le quorum est atteint, le comité peut valablement délibérer.

La réunion débute à 14h05.

La séance est ouverte par M. Jacques Brès, président de la CSS.
Un tour de table de présentation est effectué.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU 1^{ER} JUILLET 2016

Le compte-rendu a été envoyé à tous les membres de la CSS inscrits sur l'arrêté préfectoral.

Mme Brochier dit qu'elle n'a pas reçu ce compte-rendu. Après vérification, un mail lui a bien été envoyé le 12/06/2017 en même temps que les autres membres. Le lien sur CSS PACA (pour éventuellement pouvoir le récupérer) avait été également mis dans le mail d'invitation pour cette commission envoyé le 01/12/2017.

Un vote est demandé par le président pour l'adoption du compte-rendu de la réunion de la CSS du 1^{er} juillet 2016 ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution :
La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 1 ^{er} juillet 2016.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 156

INSTRUCTION GOUVERNEMENTALE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION ET A LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS POTENTIELLEMENT SENSIBLES

M. Chirouze (DREAL) commente un diaporama (en **annexe**).

BILAN D'EXPLOITATION 2016 - 2017 SITE DE GEOSEL

M. Pélissier fait une présentation (diaporama en **annexe**).

Commentaires :

L'année 2017 est la date du 50ème anniversaire de la création de Géosel.

Organisation HSE : objectif : zéro accident, zéro incident majeur et zéro impact sur l'environnement.

Formation HSE : En interne : renouvelé tous les ans pour les personnels organiques et entreprises extérieures permanentes

En externe : gestion de crise et habilitations.

L'Étude de Dangers est en cours de révision pour intégrer les phénomènes dangereux majorants pris en compte dans le PPRT. Les calculs de simulation de ces phénomènes dangereux majorants ont été réalisés en automne 2016 et validés par tierce expertise au cours du 1^{er} semestre 2017.

Investissements au titre du HSE : entre 1 et 2 M€ par an, plus gros travaux.

Statistiques HSE (illisible sur diapo) : nombre d'heures travaillées - environ 75 000 heures pour personnels organiques et 160 000 heures pour les entreprises extérieures dont 60 000 heures pour entreprises extérieures permanentes.

Prévention : objectif a minima de 6 visites HSE par mois. Réalisé : 134 en 2016.

Échanges à l'issue de la présentation :

Mme Audibert avait téléphoné au SDIS pour un problème d'odeurs qui pouvait selon elle avoir un impact.

Réponse de M. Pélissier : la demande a bien été réceptionnée. Il n'y a pas eu d'impact sur l'environnement.

Mme Audibert souhaite des précisions sur les incidents.

M. Pélissier : ce sont des chutes, des foulures des TMS (troubles musculosquelettiques) ; il n'y a pas eu d'incident d'exploitation.

Mme Audibert souhaite avoir la liste des incidents significatifs d'exploitation.

Mme Galin (DREAL) : il n'y a pas d'échelle d'événement significatif comme dans le nucléaire.

BILAN D'EXPLOITATION 2016 - 2017 SITE DE GEOMETHANE / STORENGY

M. Ravaud et M. Cordoba présentent un diaporama (en **annexe**).

Commentaires :

Les stockages présentent des activités saisonnières et journalières : injection et soutirage pour surconsommation.

Origine du Gaz : Norvège, Algérie, Russie...

Le site de Manosque est stratégique la stabilité du réseau du le Sud-Est de la France.

EXPLICATIONS SUR LE STOCKAGE EN CAVITES SALINES :

Question de Mme Trat : comment contrôler l'étanchéité des cavités ?

M. Cordoba : il existe plusieurs procédés de contrôle dont l'échométrie pour mesurer les cavités.

Mme Trat : une étude de l'INERIS montre qu'il peut exister des phénomènes de fluage de l'ordre de 1% par an, ce qui rendrait nécessaire des corrections pour les cavités au moins tous les 30 ans.

M. Noé : ces phénomènes dépendent des conditions d'exploitation de la caverne : si la pression est élevée (ce qui est le cas), la caverne aura moins tendance à « converger ».

Pour le site de Manosque, les phénomènes sont faibles, les cavernes sont intactes en matière de stabilité et d'étanchéité. Il n'est pas nécessaire de faire de correction de volume.

Question de Mme Brochier : les cavités sont viscoplastiques et les phénomènes de fluence peuvent-ils amener à l'effondrement ?

Les phénomènes de subsidence sont suivis, ils sont faibles pour Géosel et Géométhane (voir carte).

HSE ET ASPECTS REGLEMENTAIRES :

Environ 30 personnes travaillent quotidiennement sur le site.

La formation sécurité se fait en interne et en externe.

2 exercices POI ont été réalisés en 2016 (année 2017 non encore complétée).

Inspections DREAL : voir diapo 27

Glossaire : AT = autorisations de travail
EIPS = élément important pour la sécurité
DI = détection incendie
DG = détection gaz
DIE = détection incendie externe
DNV = Sté d'audit
ISRS = International Sustainability Rating System = standard de management de la santé/sécurité (bonnes pratiques)
MSTS = mise en sécurité transport stockage

Mme Audibert souhaite que pour la prochaine réunion de CSS, et afin qu'il puisse y avoir des comparaisons, les chiffres présentés par Géosel et Géométhane soient abordés de la même façon.

Échanges à l'issue de la présentation :

Question de Mme Trat : On a parlé de la possibilité de stockage d'hydrogène ?

M. Noé : Il est possible de stocker de l'hydrogène en cavité saline ; le site de Géométhane s'y prête. En Allemagne une cavité saline stocke de l'Hélium.

De Mme Trat : Dans ce cas, en cas d'accident, quels seraient les effets dominos ?

M. Noé : Il y aurait des études à faire.

De Mme Berki : Les cavités existantes pourraient-elles accueillir de l'hydrogène, ou faudrait-il en creuser de nouvelles ?

M. Noé : Il est possible d'utiliser les cavités existantes, mais elles sont toutes utilisées. Il faudrait plutôt creuser d'autres cavités, si une décision était prise. Ce n'est pas le cas.

De Mme Trat : Il faut une autorisation ?

Mme Galin : Il faudrait une nouvelle demande, une étude des dangers spécifique et une nouvelle autorisation. Actuellement les autorisations ne concernent que des hydrocarbures (pour Géosel) et du gaz (pour Géométhane).

De Mme Trat : On parle aujourd'hui du PPRT pour une installation existante ; s'il y a une nouvelle installation quelles seraient les conséquences sur ce PPRT ?

M. Chirouze : Les nouvelles contraintes apportées par les nouvelles installations seraient gérées par des servitudes d'utilité publique. Il existe notamment une restriction selon le principe suivant : la nouvelle installation ne doit pas créer des effets létaux sur des zones habitées préexistantes.

Mme Trat : Il existe aujourd'hui des habitations en zone de délaissement, mais d'autres zones proches peuvent être urbanisées. En cas de modification du niveau d'aléa, il faudra tenir compte de ces zones avec urbanisation potentielle.

De Mme Brochier : aujourd'hui Géométhane stocke 2.7 Mm³. La capacité totale est de 6 Mm³. Il existe de plus grands sites dans le monde. Y-a-t-il une capacité « géologiquement raisonnable » ?

Mme Galin : Non, mais le niveau de sécurité doit être maintenu au plus haut.

PPRT

M. Chirouze et Mme Galin présentent un diaporama (en **annexe**).

Le PPRT a été prescrit en juin 2016. Les premiers groupes de travail se sont réunis à l'été 2016. L'Étude des Dangers révisée de Geosel est arrivée à l'automne 2016. Une tierce-expertise a été demandée ; retour été 2017. Reprise des groupes de travail en septembre 2017 et réunion des POA (personnes et Organismes Associés) le 5 décembre 2017.

PROJET DE ZONAGE

ALEAS

Diapo 3 : carte des aléas de Géométhane.

Diapos 4 et 6 enveloppe des aléas de Géosel. Zones rouges et jaune : effets létaux.

Diapo 4 avant tierce-expertise, diapo 6 après tierce-expertise.

Sur le village de Saint-Martin-les-Eaux : avant tierce-expertise : effet bris de vitre.

Diapo 6 : trait rouge = enveloppe avant réduction des risques.

Diapo 8 : carte des aléas pour les deux sites.

Diapo 9 : effets de surpression.

Diapo 10 : effets thermiques.

ENJEUX

Diapo 12 : habitations.

Diapo 13 : chemins de randonnée et parkings.

PROJET DE REGLEMENT

Diapo 15 : Définition des 4 zones : (R) = rouge foncé, (r) = rouge clair ; (B) = bleu foncé, (b) = bleu clair.

En Zone (r) : une habitation est concernée par le délaissement. Si celui-ci est demandé, les partenaires financiers doivent racheter le bien.

En Zone (B) : deux habitations sont concernées.

En Zone (b) : 2 habitations concernées (Géosel) et 11 habitations concernées (Géométhane).

SUITES DE LA PROCEDURE

Voir diapo 27.

À noter : une réunion de la CSS doit impérativement être tenue avant l'enquête publique pour procéder à un vote sur le projet de PPRT.

Échanges à l'issue de la présentation :

De Mme Trat : L'habitation en zone de délaissement ne devrait-elle pas être conservée pour servir d'abri à des promeneurs en cas d'accident ?

DREAL : Il ne faut pas confondre le PPRT et le PPI. Le PPRT est une planification d'urbanisme qui sert à éviter que des personnes vivent continuellement dans une zone d'aléa connu. Le PPI est une planification en cas d'accident (gestion de crise et d'intervention pour porter secours aux victimes potentielles après un accident à cinétique rapide).

En l'occurrence, l'habitation est sous la menace d'un aléa connu : elle est concernée par les prescriptions du PPRT.

De Mme Trat : En zone de risque sismique, il existe un crédit d'impôts pour réduire la vulnérabilité des habitations ; est-ce aussi le cas ?

DDT : Non, le PPRT définit des possibilités particulières d'aides pour chacune des zones concernées.

De Mme Brochier : À Marseille, les habitants concernés par le PPRT d'Arkéma ont bénéficié d'une aide à 100% ; est-ce possible ?

DDT : Non, le PPRT bénéficiait d'un plan d'action risques industriels (PARI) qui n'est pas mis en œuvre ici.

Le financement des mesures de ce PPRT se fera selon le cadre légal et réglementaire avec 40% crédit impôt (Part État) et 50% répartie entre collectivité et exploitant. 10 % reste à charge pour les particuliers mais que ces 2 dernières parts négociables localement dans une convention de financement.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION PREVENTIVE

Une plaquette est en cours de finalisation. Elle sera mise à disposition sans délai des communes concernées par le PPI pour distribution aux personnes concernées.

SIRENES - EXERCICE

Le dernier exercice ORSEC PPI a été réalisé le 19 octobre 2015. Le prochain est se déroulera en 2018.


Les deux sites sont équipés de sirènes d'alerte, la commune de Manosque également.

La commune de Saint-Maime indique quelle peut utiliser un outil de télé alerte de la population en cas d'alerte PPI.

Madame la Sous-Préfète souhaite faire un test d'audibilité de toutes les sirènes d'alerte, sur l'ensemble de la zone concernée (y compris chemins de randonnée) lors d'un prochain exercice.

La réunion est close à 16h10.

Le président de la CSS,



Jacques BRES
Adjoint au Maire de Manosque